



Fiche d'information

Date : 03.09.2020

Accord sur le développement des infrastructures du réseau ferré reliant la Suisse et l'Italie sur l'axe du Simplon

Situation initiale

En transport de marchandises, de plus en plus de biens sont transportés par des véhicules tracteurs à sellette avec des semi-remorques d'une hauteur aux angles de 4 mètres. Afin d'encourager le transfert de ces semi-remorques sur le rail, le Parlement, à la demande du Conseil fédéral, a approuvé en 2013 la construction du corridor 4 mètres sur l'axe du Saint-Gothard et a accordé un crédit de 990 millions de francs, qui sont utilisés pour aménager les lignes de chemin de fer à cet effet. Pour ce faire, le nouveau tunnel de Bözberg a été construit dans le canton d'Argovie par exemple.

Pour que le corridor 4 mètres soit pleinement efficace, les semi-remorques doivent être transportées par le rail vers les terminaux à l'ouest et à l'est de Milan. C'est pourquoi 280 millions de francs du crédit Corridor 4 mètres ont été affectés à des mesures en Italie dans l'intérêt de la politique suisse de transfert. Sur cette base, la Suisse et l'Italie ont signé un accord en 2014 pour prolonger la ligne de Luino entre la frontière nationale et respectivement Gallarate et Novara. La Suisse s'est ainsi engagée à investir 120 millions d'euros¹ sur le territoire italien. Les travaux ont été réalisés dans les délais prévus par le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire italien RFI. Le corridor 4 mètres sur l'axe du Saint-Gothard sera donc mis en service dans les délais et le budget prévus, en même temps que la NLFA, à la fin de 2020. Les aménagements à 4 mètres entre Chiasso et Milan ont été financées par l'Italie.

Les 280 millions de francs suisses que le Parlement a alloués en 2013 pour les mesures en Italie comprennent 50 millions pour les agrandissements sur l'axe Loetschberg-Simplon (Brigue–Milan et Brigue–Novare). Le transport de camions de

¹ 132 millions de francs

4 mètres de hauteur aux angles est possible sur les tronçons suisses depuis un certain temps. L'aménagement en Italie permet d'améliorer l'ensemble du parcours. Le Conseil fédéral a donc décidé en juillet 2020 d'utiliser la totalité des 148 millions de francs restants² du crédit Corridor 4 mètres pour des mesures en Italie en vue de la modernisation de la ligne du Simplon. L'Italie apporte les 103 millions de francs restants et s'engage à mettre en œuvre les mesures d'ici 2028.

Le 3 septembre 2020, un accord en ce sens a été signé avec l'Italie en marge d'une réunion internationale à l'occasion de l'achèvement de la NLFA.

Modalités

Les fonds alloués par la Suisse seront mis à la disposition du gestionnaire d'infrastructure ferroviaire italien RFI en plusieurs tranches chaque année après la conclusion d'un accord détaillé entre l'Office fédéral des transports (OFT) et RFI - en fonction des prestations déjà fournies. Chacun des projets à mettre en œuvre étape par étape apporte déjà des améliorations.

L'accord fixe le calendrier détaillé de l'exécution des travaux, les obligations mutuelles et les modalités de versement des fonds. La Suisse surveillera leur utilisation en permanence et pourra suspendre les paiements si l'Italie ne respecte pas ses obligations.

Autres mesures

Du côté suisse, 50 millions de francs supplémentaires sont nécessaires à l'aménagement de la gare de Brigue, dont 35 millions sont déjà financés par l'étape d'aménagement ferroviaire 2035. Le reste doit être couvert par le crédit d'engagement du corridor 4 mètres. L'aménagement du tunnel de base du Loetschberg, qui a été décidé dans le cadre de l'étape d'aménagement 2035, contribuera à renforcer encore l'attrait du corridor Loetschberg-Simplon.

Effet

Les mesures d'aménagement permettront d'exploiter des trains de marchandises avec des chargements de 4 mètres de hauteur aux angles jusqu'aux grands terminaux de transbordement de la région de Milan/Novare. En outre, quatre trains de marchandises par heure et par direction au lieu de trois pourront désormais circuler à travers le tunnel du Simplon vers Milan et Novara.

Complément d'informations :

Office fédéral des transports
Service de presse
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch

² 134,5 millions d'euros